



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-027

Séance du 28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### NOMBRE DE MEMBRES

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| En exercice                    | 15 |
| Présents                       | 12 |
| Absents                        | 3  |
| Nombre de suffrages exprimés : |    |
| Pour                           | 14 |
| Contre                         | 0  |
| Absentions                     | 0  |

### Date de convocation

23/02/2023

### Date d'affichage

23/02/2023

### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

### Procurations :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique  
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

### Absents excusés :

M. PINERO Pierre

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

## MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Vu la délibération n° 2022-144 du 20 décembre 2022 portant sur l'autorisation du conseil municipal au Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2023.

Le Maire fait part à l'assemblée de trois factures d'investissement qu'il convient de mandater avant le vote des budgets primitifs 2023.

### Budget Eau et Assainissement :

- ENDRESS+HAUSER – Sondes pour la station d'épuration, d'un montant de 1 740.00 €.

Cette dépense sera affectée au chapitre 21 art 21757.

### Budget Principal :

- SARL ODDOU – Pompe à chaleur pour appartement n° 3 de la Gendarmerie, d'un montant de 17 736.72 €.

- EURL PIERRICK – Mise en service pompe à chaleur de l'appartement n° 3 de la Gendarmerie d'un montant de 480.00 €.

Ces dépenses seront affectées à l'opération 105 - Chapitre 21 - Art 2135

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ces affectations

- Inscrit les crédits budgétaires correspondants dans les budgets primitifs respectifs 2023

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230228-2023\_027-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rouit'.

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gautier'.

Adrien GAUTIER